13 novembre 2008

INFORMATION

<u>Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes</u> mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE

DECLARANT:
Christian AUMARD, Président Directeur Général
INSTRUMENT FINANCIER : Actions
NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition
DATE DE L'OPÉRATION : 28 octobre 2008
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 7 novembre 2008
LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext
PRIX UNITAIRE : 0,47 €
MONTANT DE L'OPÉRATION : 18 433 €

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."